



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2025

CONVOCATION

Date : 24/11/2025

Envoi le : 01/12/2025

Publication le : 01/12/2025

Nombre de conseillers

En exercice :	28
Présents :	22
Absents :	06
Pouvoirs :	04
Votants :	26

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN,
Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

Absents excusés :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Olivier DOUSSET, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

Absents :

Madame /
Messieurs /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Éric VERHILLE.
Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_03-DE

20251209092025

DEL N°09/12/2025-03 TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES MEMBRES (EX CRST).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite faire une demande de fonds de concours auprès de Tours Métropole Val-de-Loire pour le financement partiel de la requalification du gymnase communal et des équipements sportifs adjacents dédiés au football, dans le cadre d'un projet pluriannuel d'investissement accompagné par un AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

Il rappelle que le Conseil Métropolitain a adopté le 6 septembre 2021, et modifié par un premier avenant du 26 mai 2022, la création d'un fonds de concours destiné aux communes de la Métropole. Ce fonds a pour objectif de compenser l'absence du volet communal du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2021-2027.

Par sa séance du 24 février 2025, le Conseil Métropolitain a adopté, par avenant n°2, une nouvelle délibération fixant le règlement du fonds de soutien aux projets des communes membres. Cet avenant permet aux communes de réorienter tout ou partie du fonds de soutien vers des travaux d'équipement réalisés via l'enveloppe 2 métropolitaine, dans la limite fixée par le règlement.

Pour la commune de Luynes, le montant maximum d'attribution sur la période 2020-2026 est fixé à 362 973 €.

La commune porte un projet ambitieux visant à répondre aux besoins d'équipements sportifs pour les prochaines années. Dans ce cadre, la commune a recruté l'AMO VIC OUEST et celui-ci a été mandaté pour établir un diagnostic complet et accompagner toutes les phases de travaux des équipements sportifs.

Après concertation avec les acteurs locaux et évaluation des besoins des associations et scolaires, le projet pluriannuel porte notamment sur :

- La requalification du gymnase communal,
- La requalification des équipements sportifs adjacents dédiés au football, incluant vestiaires, sanitaires et salle de convivialité.

D'autre part, le plan pluriannuel d'investissement pour l'ensemble des besoins sportifs comprend d'autres aménagements qui ne sont pas l'objet de la présente délibération.

L'objectif est de garantir la continuité du service public sportif, de répondre aux besoins identifiés des usagers et de moderniser les infrastructures en respectant les normes en vigueur.

Le projet prévoit la reconstruction des bâtiments existants avec :

- Un bâtiment neuf pour le gymnase, intégrant charpente bois et toiture adaptée aux pratiques sportives,
- Un bâtiment neuf pour le football, comprenant vestiaires, sanitaires et salle de convivialité.

Ce projet prévoit également une amélioration des performances énergétiques et du confort, tout en maîtrisant les coûts d'investissement. Il conserve aussi, les fonctionnalités principales et la vocation d'accueil des pratiques scolaires et associatives des équipements existants.

Ces travaux permettront de traiter les désordres structurels et de garantir un cadre sportif moderne et sécurisé pour l'ensemble des usagers.

Concernant le gymnase, le montant prévisionnel de l'équipement est le suivant :

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_03-DE

Travaux (démolition et reconstruction)	3 418 000,00 € HT
CT - Contrôleur Technique	34 200,00 € HT
SPS - Coordonnateur sécurité et de protection de la santé	17 100,00 € HT
Architecte + MOE	341 800,00 € HT
BET Fluides thermique (STD)	Inclus dans MOE
BET Acoustique	Inclus dans MOE
BET Economie de chantier	Inclus dans MOE
BET CFO CFA (courant fort et courant faible)	Inclus dans MOE
BET Energie renouvelable (photovoltaïque, géothermie etc.)	Inclus dans MOE
BET Paysage et VRD	Inclus dans MOE
BET Structure	Inclus dans MOE
OPC	34 200,00 € HT
Assurance DOCNR (dommages d'ouvrages)	68 400,00 € HT
Diagnostics divers	33 500,00 € HT
Frais annexes	529 200,00 € HT
Total	3 947 200,00 € HT

Concernant le bâtiment du football, le montant prévisionnel de l'équipement est le suivant :

Travaux	574 400,00 € HT
CT - Contrôleur Technique	5 700,00 € HT
SPS - Coordonnateur sécurité et de protection de la santé	2 900,00 € HT
Architecte + MOE	57 400,00 € HT
BET Fluides thermique (STD)	Inclus dans MOE
BET Acoustique	Inclus dans MOE
BET Economie de chantier	Inclus dans MOE
BET CFO CFA (courant fort et courant faible)	Inclus dans MOE
BET Energie renouvelable (photovoltaïque, géothermie etc.)	Inclus dans MOE
BET Paysage et VRD	Inclus dans MOE
BET Structure	Inclus dans MOE
OPC	5 700,00 € HT
Assurance DOCNR (dommages d'ouvrages)	11 500,00 € HT
Diagnostics divers	33 500,00 € HT
Frais annexes	116 700,00 € HT
Total	691 100,00 € HT

Au vu de l'importance stratégique de ces équipements pour la commune et de l'accompagnement assuré par l'AMO VIC OUEST, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Demander le fonds de concours à Tours Métropole Val-de-Loire pour un montant de 362 973 €,
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande et au projet,
- Valider le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement HT projet d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Coût prévisionnel du projet	4 638 300 € HT	
Fonds de concours TMVL		362 973 € HT
Autofinancement		4 275 327 € HT

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_03-DE



Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une délibération portant exclusivement sur une partie des recettes du plan de financement de ce projet auprès de la Métropole et que d'autres demandes de subvention interviendront, notamment auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR et du DSIL, mais aussi dans le cadre d'appels de fonds de subvention auprès du Département et de la Région.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 1 abstention, 5 voix CONTRE et 20 voix POUR :

APPROUVE les plans de financement, tels exposés ci-dessus.

SOLICITE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE le fonds de soutien aux projets des communes membres, en vue de l'attribution d'une aide d'un montant de 362 973 € HT pour le projet susvisé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

16 DEC. 2025

Par sa transmission en Préfecture le :

Et sa publication le site internet de la commune le : **16 DEC. 2025**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_03-DE